



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

DOM-ROM : Guadeloupe et Martinique

Question écrite n° 103702

### Texte de la question

M. Alfred Marie-Jeanne attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement sur l'arrivée imminente de particules radioactives sur la Martinique suite aux incidents nucléaires à la centrale de Fukushima au Japon. Cette annonce faite par le président de l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) indique qu'un nuage radioactif devrait atteindre la Guadeloupe et la Martinique ce lundi 21 mars 2011. Face à une menace potentielle qui plane, la préfecture de la Martinique a indiqué qu'elle allait mobiliser ses équipes pour faire face à cet imprévu. Même si on annonce officiellement une concentration très faible des retombées radioactives par rapport à Tchernobyl, le principe de précaution ne devrait-il pas prévaloir sachant que les autorités japonaises viennent de nous informer aujourd'hui de l'aggravation de la situation ? Il lui demande quelles sont les mesures prises par le ministère concernant ces deux territoires quand on sait que des gélules d'iode ont été acheminées vers les îles de la Nouvelle-Calédonie, du Pacifique et de Saint Pierre-et-Miquelon, concernées par le même phénomène.

### Texte de la réponse

La métropole disposait déjà de réserves de comprimés d'iode, ce qui n'était pas le cas des départements et régions d'outre-mer. Afin de placer ces derniers au même niveau que la métropole, la décision a donc été prise de les approvisionner, sans qu'il y ait besoin d'organiser une distribution à la population. À titre de prévention, compte tenu de l'éloignement, et des délais d'acheminement, le Gouvernement a ainsi décidé d'envoyer des comprimés d'iode à Saint-Pierre-et-Miquelon, en Nouvelle-Calédonie, en Polynésie française, en Martinique, en Guadeloupe et à Wallis et Futuna. Ces comprimés, au nombre de 560 000 et 646 000 respectivement pour la Martinique et la Guadeloupe, ont été livrés le 17 mars 2011. Il faut rappeler qu'il n'y a pas eu de risque sanitaire pour aucun de ces territoires suite à l'accident japonais. La situation, qui dépend, d'une part, des rejets au Japon et, d'autre part, des déplacements atmosphériques, est suivie en temps réel par le réseau de surveillance de l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), qui a lui-même été renforcé en outre-mer à la suite de l'accident de Fukushima.

### Données clés

**Auteur :** [M. Alfred Marie-Jeanne](#)

**Circonscription :** Martinique (4<sup>e</sup> circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103702

**Rubrique :** Outre-mer

**Ministère interrogé :** Écologie, développement durable, transports et logement

**Ministère attributaire :** Écologie, développement durable, transports et logement

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2011, page 2990

**Réponse publiée le :** 9 août 2011, page 8604